Produit: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE Page: 1/6

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

#### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE

- **REFERENCE**: 967

- FOURNISSEUR: JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax: 01.45.14.76.76 - Fax: 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :

Liquide de lavage vaisselle en machines

professionnelles.

#### 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide alcaline chlorée

Constituants contribuant aux dangers :

CAS  $N^{\circ}1310-58-3$  Hydroxyde de potassium - C; R22-35 5-15%

EINECS 215-181-3

CAS N°7681-52-9 Hypochlorite de sodium - C, N; R31-34-50 < 5%

EINECS 231-668-3

Indications complémentaires:

Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

#### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CORROSIF

R31: au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

R35: provoque de graves brûlures.

Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la

Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

#### 4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS D'INHALATION :

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.

Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau

. En cas de lésions, consulter un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un

spécialiste.

- EN CAS D'INGESTION:

Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le

Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par

de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Equipements de sécurité: port d'un appareil respiratoire

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE Page: 2/6

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

#### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un appareil respiratoire.

Port de vêtement de protection, de gants et d'un appareil de protection des

yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit pur.

se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage: Endiquer et absorber sur support inerte.

Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre

agrée.

Eliminer les résidus à grande eau.

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE: Stocker dans l'emballage d'origine, fermé.

Stocker à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Ne pas stocker près des acides.

Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

CAS N°1310-58-3 hydroxyde de potassium (5-15%) - VLE (France) = 2mg/m3

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION: Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en

caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III). Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo. Douche en cas

de manipulation importante de produit.

# 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide incolore, à légère odeur chlorée.

PH: produit pur : > 12.5

Température de changement d'état :

non déterminée

Point éclair: non applicable

Caractéristiques d'explosivité :

non explosif

Densité: à 20°C : 1.26 g/cm3

Solubilité: miscible à l'eau.

Information complémentaire :

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**Produit:** SUN PROFESSIONAL LIQUIDE Page: 3/6

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

#### 10 - STABILITE ET REACTIVITE

Forte réaction exothermique avec les acides. Réagit avec les acides en libérant du chlore. Produit de décomposition dangereux: chlore

### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) comprise entre 200 et 2000 mg/kg.

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: provoque de fortes brûlures
- yeux: provoque de fortes brûlures
- inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
- ingestion: provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (hypochlorite de sodium) inscrite au tableau  $N^{\circ}65$ .

CLASSIFICATION CEE: CORROSIF

# 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 20 01 15 alcalins

# 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID : UN 1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYPOCHLORITE), 8, II.

IMDG: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, NSA (HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYPOCHLORITE), 8, UN 1719, II.

AUTRES INFORMATIONS:

Classe 8 matières corrosives - Code danger 80

IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin: non

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

# Produit: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

#### 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.

Ingrédients responsables de la classification: hydroxyde de potassium,

Symbole : C, Corrosif
Phrases R : R31-35

Phrases S: S26-28-36/37/39-45

Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

### 16 - AUTRES INFORMATIONS

## Règlement CE N° 648/2004 :

.

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Phosphates		X		
Agents de blanchiment chlorés	X			
Polycarboxylates	X			

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Date de mise à jour: FDS 967 - (19/01/2006)

Ref.International: MSDS3763; Vers.3 (08/04/2005) - Code formule: KH.MW.Dt61

Page: 4/6

# Produit: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

#### **ANNEXE**

**Liste des phrases R:** (AFISE 16/10/02)

```
(AFISE 16/10/02)
R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources
d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres
sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_
mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
```

Emis par le Centre serveur DIESE

Page: 5/6

Produit: SUN PROFESSIONAL LIQUIDE Page: 6/6

FDS N°:DIVER-967 Version du :2006-01-19

Liste des phrases R (suite) :	R 56: Toxique pour les organismes du sol.
zaste des parases at (suite) t	R 57: Toxique pour les abeilles.
	R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
	R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
	R 60: Peut altérer la fertilité.
	R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
	R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
	R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
	R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R 68: Possibilité d'effets irréversibles